

Arrêté portant nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire départementale des instituteurs et professeurs des écoles des Bouches du Rhône

Le directeur académique des Services de l'Education nationale des Bouches du Rhône

Vu le code général de la fonction publique,

Vu code de l'éducation, notamment l'article L. 921-3

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 90-770 du 31-08-1990 modifié relatif aux commissions administratives paritaires uniques communes aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 2022-670 du 26 avril 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains fonctionnaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur

Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1er au 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2022 portant nomination des membres du bureau de vote électronique centralisateur (public) et des bureaux de vote électronique correspondants pour l'académie d'Aix-Marseille ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire académique précitée en date du 8 décembre 2022

ARRETE

ARTICLE 1:

Sont nommés membres de la commission administrative paritaire départemental des enseignants du premier degré, les représentants de l'administration et les représentants des personnels désignés ci-après :

A. REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

MEMBRES TITULAIRES DE L'ADMINISTRATION :

Monsieur Vincent STANEK

Directeur Académique des Services de l'Education Nationale des Bouches du Rhône, Président

Madame Sophie SARRAUTE
Directrice Académique Adjointe des Services de l'Education Nationale des Bouches du Rhône,

Madame Anne ACLOQUE
Secrétaire Générale des Services de l'Education Nationale des Bouches du Rhône,

Monsieur Stéphane FERRAIOLI
Adjoint au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale des Bouches du Rhône en charge
du 1er degré,

Monsieur Anthony JUIF
Chef de la division du personnel enseignant 1er degré des Bouches du Rhône

Madame Clarisse GAMBINI
I.E.N. conseillère RH 1er degré

Monsieur Yoann PAULHAN
I.E.N. chargé de la circonscription LA CAPELETTE

Madame Bérengère AUGIER
I.E.N. chargée de la circonscription MERLAN

Madame Magalie LAHONDES
I.E.N. chargée de la circonscription d'AIX TOULOUBRE

Madame Martine ANTOINE
I.E.N. chargé de la circonscription JOLIETTE

MEMBRES SUPPLEANTS DE L'ADMINISTRATION :

Madame Véronique BLUA
Directrice Académique Adjointe des Services de l'Education Nationale des Bouches du Rhône,

Madame Cathy ORLANDO
I.E.N. chargée de la circonscription ESTAQUE

Monsieur Jean-Philippe DEBILLY
I.E.N chargé de la circonscription de HUVEAUNE

Madame Corinne ANGELATS-BLERY
I.E.N. chargé de la circonscription AYGALADES

Monsieur Patrick SCOZZARI
I.E.N. chargé de la circonscription MADRAGUE

Madame Anne - Lorraine MAHUSSIER
I.E.N. chargée de la circonscription A.S.H. Est

Monsieur Jacques DEL GUIDICE
I.E.N. chargé de la circonscription AUBAGNE

Madame Magali BASSET
I.E.N. Conseillère technique ASH auprès du DASEN

Monsieur Olivier FORTOUL
I.E.N. chargé de la circonscription St BARNABE

Madame Céline GUICHARD
I.E.N. chargée de la circonscription LE CANET

B. REPRESENTANTS ELUS DU PERSONNEL

MEMBRES TITULAIRES :

Madame Virginie AKLIOUAT (SNUIPP-FSU)
Brigade REP+, école maternelle Peyssonnel, MARSEILLE

Madame Bénédicte ZANCA (SNUIPP-FSU)
Adjointe maternelle, école maternelle La Soude, MARSEILLE

Madame Céline PECCINI (SNUIPP-FSU)
Directrice, école maternelle Daudet, AIX EN PROVENCE

Monsieur Sébastien FELTESSE ((SNUIPP-FSU)
Brigade de circonscription, école élémentaire François Moisson, MARSEILLE

Monsieur Franck NEFF (FNEC FP-FO)
Adjoint, école élémentaire Flotte, MARSEILLE

Madame Laurence ROUVIERE (FNEC FP-FO)
Adjointe, école élémentaire La Visitation, MARSEILLE

Madame Sandra LOPEZ Y APARISI (FNEC FP-FO)
Adjointe, école maternelle Jean BUON, ARLES

Madame Stéphanie JUSTAMON (SE- Unsa)
Remplaçante, école primaire Plan d'Orgon, PLAN D'ORGON

Monsieur Franck DELETRAZ (SE - Unsa)
Remplaçant, école primaire Saint André La Castellane, MARSEILLE

Madame Christelle DEGREG (SE - Unsa)
Adjointe, école maternelle Saint André Barnier, MARSEILLE

MEMBRES SUPPLEANTS :

Madame Laurence BAUSSANT (SNUIPP-FSU)
Enseignante spécialisée RASED, école élémentaire N. Mandela, AUBAGNE

Madame Florence TERRIER BOURDIN (SNUIPP-FSU)
Brigade de circonscription, école maternelle Joliot Curie, MALLEMORT

Madame Mélina CABASSE (SNUIPP-FSU)
ERUN circonscription du 1^{er} degré Gardanne, GARDANNE

Madame Carole ALLIONE (SNUIPP-FSU)
Directrice maternelle, école maternelle Canet Ambrosini, MARSEILLE

Madame Cécile BOULAY (FNEC FP-FO)
Adjointe, école maternelle Pié d'Autry, ALLAUCH

Madame Vannina PELONE CARRIE (FNEC FP-FO)
Adjointe, école maternelle Longchamp, MARSEILLE

Madame Julie BESSE (FNEC FP-FO)
Adjointe, école maternelle Parc Bellevue, MARSEILLE

Monsieur Roxane BARTEYE (SE-Unsa)
Adjointe, école primaire Jean Moulin, MARSEILLE

Madame Julie VEYRINQUE (SE-Unsa)
Adjointe, Ecole maternelle Les jardins, ROGNAC

Monsieur Grégory NOBLE (SE-Unsa)
Remplaçant, école maternelle Alscamps, ARLES

ARTICLE 2 : La Secrétaire Générale de la Direction Académique des Services de l'Education Nationale des Bouches du Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin départemental.

Fait à Marseille, le 21 décembre 2022



Le Directeur Académique,
Vincent Stanek